



## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Votre Agence :  
CL NUITS ST GEORGES  
13 PLACE DE LA REPUBLIQUE  
21700 NUITS ST GEORGES  
Tel : 0380620071

D 1/31 350/185/4012/193 02CA2204432P4TF 4 FPM

LA POSTE  
L670/N004/00000008  
R 701 N004 02534

SD : 86400749063878C



Mlle GROS COLETTE  
6 RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 483514J01  
N° Police : 49000810887  
N° Client : 4000146120

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## Votre relevé annuel d'information 2023

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE VERSEMENT LIBRE.

Date d'effet de l'adhésion :

30 décembre 1987

### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023

Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2022

2 470,98 €

Opérations effectuées en 2023

Aucune opération

Rémunération sur 2023

Rémunération nette de frais de gestion :

Montant des contributions sociales :

+ 54,36 €

- 9,35 €

Valeur au 31 décembre 2023

2 515,99 €

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.

CREDIT LYONNAIS, S.A. au capital de 2 037 713 591 euros, inscrite au registre des intermédiaires d'assurance sous le numéro d'immatriculation ORIAS 07 001 878. Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 RCS LYON.

PREDICA, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - SIREN 334 028 123 RCS PARIS.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 483514J01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2023

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,00 % par an.

## TAUX DE REMUNERATION 2023

|                                                                             |         |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------|
| Taux de rémunération net de frais de gestion :                              | 2,20 %  |
| Taux réglementaire de contributions sociales :                              | 17,20 % |
| Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales : | 1,82 %  |

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2023

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

| Catégorie de votre contrat                                                                                                 | Rendement garanti moyen | Taux moyen de la participation aux bénéfices |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|
| Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2023 dont le taux de rémunération moyen est de 3,26 % | 0,09 %                  | 3,17 %                                       |

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2023.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,14 %**  
**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,87 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.

Vous pouvez également copier le lien suivant :  
[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contrats/ci](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contrats/ci)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 30 décembre 2023 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation **la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 30 décembre 2024**. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 483514J01  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

Montant garanti au 30 décembre 2024 :

2 515,99 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2023. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéficiaires, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 0,02 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.
- 0,01 % d'encours sur des supports bénéficiant du label Finansol.

Données arrêtées au 31 mars 2023.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 483514J01  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

**- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date de versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros. Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2023, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

|                                                                                                                  |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - primes versées non rachetées au 31 décembre 2022 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat : | 762,25 € |
| - primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :                                  | 762,25 € |
| - primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :                              | 0,00 €   |

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### Bon à savoir :

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse LCL.fr rubrique ACCES CLIENT.

# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 483514J01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

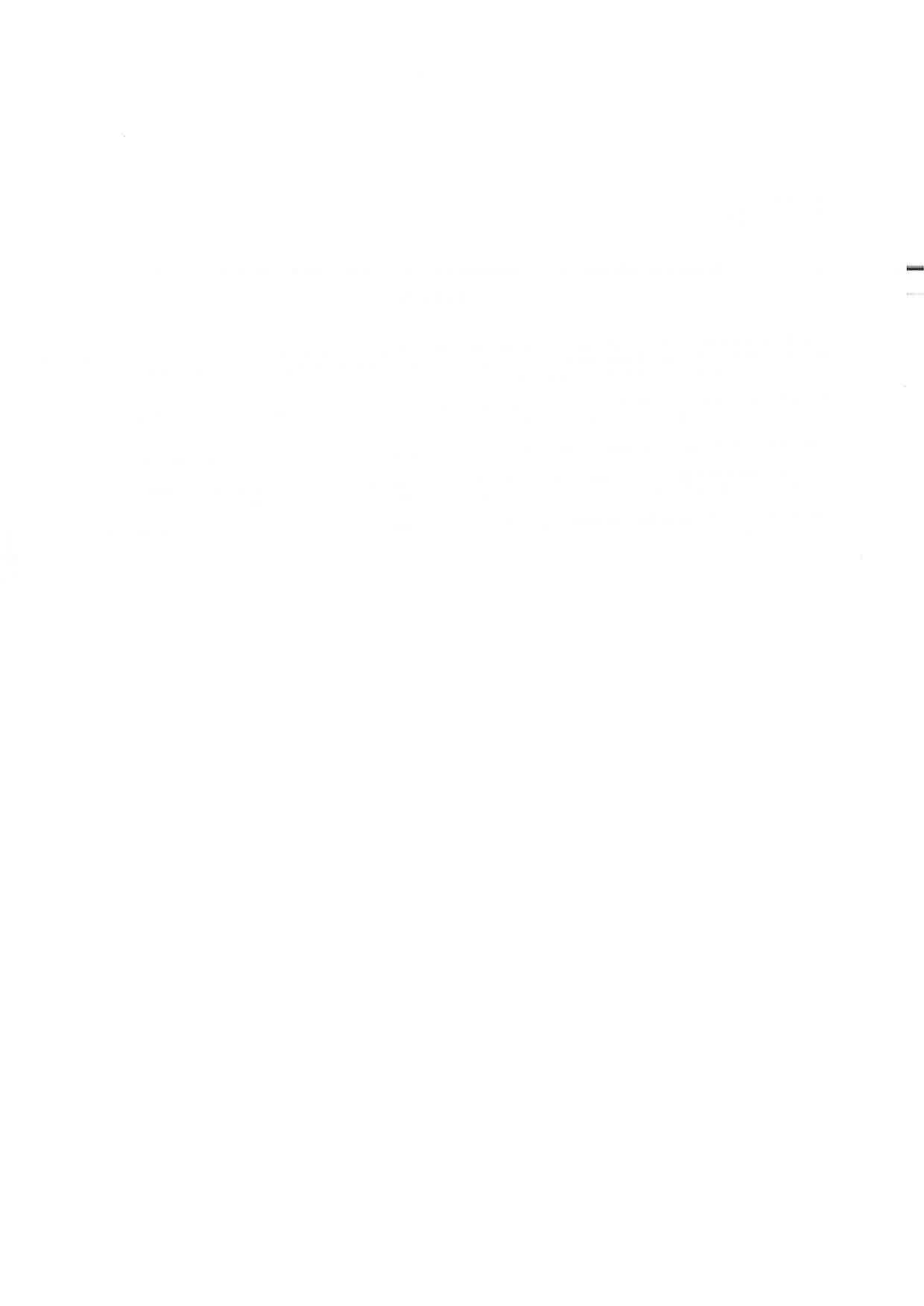
**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.







## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

**Votre Agence :**  
 CL NUITS ST GEORGES  
 13 PLACE DE LA REPUBLIQUE  
 21700 NUITS ST GEORGES  
 Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

MLLE GROS COLETTE  
 6 RUE DES GRANDS CRUS  
 21700 VOSNE ROMANEE

**Assureur :** Predica  
**N° Adhésion :** 701 471011U01  
**N° Police :** 49000799078  
**N° Client :** 4000146120

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## Votre relevé annuel d'information 2023

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie **LIONVIE VERSEMENT LIBRE**.

Date d'effet de l'adhésion :

30 décembre 1986

### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023

|                                                         |                   |
|---------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2022</b> | <b>2 662,88 €</b> |
| <b>Opérations effectuées en 2023</b>                    |                   |
| Aucune opération                                        |                   |
| <b>Rémunération sur 2023</b>                            |                   |
| Rémunération nette de frais de gestion :                | + 58,58 €         |
| Montant des contributions sociales :                    | - 10,08 €         |
| <b>Valeur au 31 décembre 2023</b>                       | <b>2 711,38 €</b> |

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.

CREDIT LYONNAIS, S.A. au capital de 2 037 713 591 euros, inscrite au registre des intermédiaires d'assurance sous le numéro d'immatriculation ORIAS 07 001 878.  
 Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 RCS LYON.

PREDICA, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, entreprise régie par le Code des Assurances.  
 Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - SIREN 334 028 123 RCS PARIS.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 471011U01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2023

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,00 % par an.

## Taux de Remunération 2023

|                                                                             |         |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------|
| Taux de rémunération net de frais de gestion :                              | 2,20 %  |
| Taux réglementaire de contributions sociales :                              | 17,20 % |
| Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales : | 1,82 %  |

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2023

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

| Catégorie de votre contrat                                                                                                 | Rendement garanti moyen | Taux moyen de la participation aux bénéfices |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|
| Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2023 dont le taux de rémunération moyen est de 3,26 % | 0,09 %                  | 3,17 %                                       |

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2023.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,14 %**  
**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,87 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.  
Vous pouvez également copier le lien suivant :  
[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratslcl](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratslcl)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 30 décembre 2023 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation **la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 30 décembre 2024**. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 471011U01  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

Montant garanti au 30 décembre 2024 :

2 711,38 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2023. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéficiaires, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en œuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),

- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 0,02 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.

- 0,01 % d'encours sur des supports bénéficiant du label Finansol.

Données arrêtées au 31 mars 2023.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 471011U01  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

- **Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date de versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros. Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2023, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

|                                                                                                                  |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - primes versées non rachetées au 31 décembre 2022 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat : | 762,25 € |
| - primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :                                  | 762,25 € |
| - primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :                              | 0,00 €   |

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### Bon à savoir :

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse LCL.fr rubrique ACCES CLIENT.

# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 471011U01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.







# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Votre Agence :  
CL NUITS ST GEORGES  
13 PLACE DE LA REPUBLIQUE  
21700 NUITS ST GEORGES  
Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

MLLE GROS COLETTE  
6 RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 PA0016580S  
N° Police : 49003189168  
N° Client : 4000146120

LIONVIE EPARGNE

## Votre relevé annuel d'information 2023

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le **relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE EPARGNE**.

Date d'effet de l'adhésion :

19 septembre 1995

### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023

**Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2022****16 042,33 €****Opérations effectuées en 2023**

Aucune opération

**Rémunération sur 2023**

Rémunération nette de frais de gestion :

Montant des contributions sociales :

+ 352,93 €

- 60,71 €

**Valeur au 31 décembre 2023****16 334,55 €**

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.

CREDIT LYONNAIS, S.A. au capital de 2 037 713 591 euros, inscrite au registre des intermédiaires d'assurance sous le numéro d'immatriculation ORIAS 07 001 878.  
Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 RCS LYON.

PREDICA, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, entreprise régie par le Code des Assurances.  
Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - SIREN 334 028 123 RCS PARIS.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 PA0016580S  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE EPARGNE

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2023

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,50 % par an.

## Taux de Remunération 2023

|                                                                             |         |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------|
| Taux de rémunération net de frais de gestion :                              | 2,20 %  |
| Taux réglementaire de contributions sociales :                              | 17,20 % |
| Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales : | 1,82 %  |

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2023

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

| Catégorie de votre contrat                                                                                                 | Rendement garanti moyen | Taux moyen de la participation aux bénéfices |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|
| Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2023 dont le taux de rémunération moyen est de 3,26 % | 0,09 %                  | 3,17 %                                       |

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2023.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,14 %**  
**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,87 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site Internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.  
Vous pouvez également copier le lien suivant :  
[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsicl](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsicl)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 19 septembre 2023 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation **la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 19 septembre 2024**. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.

# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 PA0016580S  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE EPARGNE

Montant garanti au 19 septembre 2024 :

16 334,55 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2023. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéficiaires, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 0,02 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.
- 0,01 % d'encours sur des supports bénéficiant du label Finansol.

Données arrêtées au 31 mars 2023.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 PA0016580S  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE EPARGNE

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

- **Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date de versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros. Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2023, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

|                                                                                                                  |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - primes versées non rachetées au 31 décembre 2022 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat : |             |
| - primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :                                  | 11 433,75 € |
| - primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :                              | 11 433,75 € |
|                                                                                                                  | 0,00 €      |

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### Bon à savoir :

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse [LCL.fr](http://LCL.fr) rubrique ACCES CLIENT.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 PA0016580S  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE EPARGNE

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.







# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Votre Agence :  
CL NUITS ST GEORGES  
13 PLACE DE LA REPUBLIQUE  
21700 NUITS ST GEORGES  
Tel : 0380520071

R 701 N004 02534

Mlle GROS COLETTE  
6 RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 AA0157473D  
N° Police : 49001906328  
N° Client : 4000146120

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## Votre relevé annuel d'information 2023

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie **LIONVIE VERSEMENT LIBRE**.

Date d'effet de l'adhésion :

31 décembre 1993

### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023

#### Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2022

1 646,74 €

#### Opérations effectuées en 2023

Aucune opération

#### Rémunération sur 2023

Rémunération nette de frais de gestion :

Montant des contributions sociales :

+ 36,23 €

- 6,22 €

#### Valeur au 31 décembre 2023

1 676,75 €

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.

CREDIT LYONNAIS, S.A. au capital de 2 037 713 591 euros, inscrite au registre des intermédiaires d'assurance sous le numéro d'immatriculation ORIAS 07 001 878.  
Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 RCS LYON.

PREDICA, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, entreprise régie par le Code des Assurances.  
Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - SIREN 334 028 123 RCS PARIS.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 AA0157473D  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2023

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,50 % par an.

## TAUX DE REMUNERATION 2023

|                                                                             |         |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------|
| Taux de rémunération net de frais de gestion :                              | 2,20 %  |
| Taux réglementaire de contributions sociales :                              | 17,20 % |
| Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales : | 1,82 %  |

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2023

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

| Catégorie de votre contrat                                                                                                 | Rendement garanti moyen | Taux moyen de la participation aux bénéfices |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|
| Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2023 dont le taux de rémunération moyen est de 3,26 % | 0,09 %                  | 3,17 %                                       |

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2023.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,14 %**  
**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,87 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.  
Vous pouvez également copier le lien suivant :  
[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsici](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsici)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 31 décembre 2023 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation **la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 31 décembre 2024**. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.

# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 AA0157473D  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

Montant garanti au 31 décembre 2024 :

1 676,75 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2023. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéficiaires, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 0,02 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.
- 0,01 % d'encours sur des supports bénéficiant du label Finansol.

Données arrêtées au 31 mars 2023.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 AA0157473D  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date de versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros. Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2023, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

|                                                                                                                  |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - primes versées non rachetées au 31 décembre 2022 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat : | 762,25 € |
| - primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :                                  | 762,25 € |
| - primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :                              | 0,00 €   |

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### Bon à savoir :

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse [LCL.fr](http://LCL.fr) rubrique ACCES CLIENT.

# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 AA0157473D  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.







## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Votre Agence :  
CL NUITS ST GEORGES  
13 PLACE DE LA REPUBLIQUE  
21700 NUITS ST GEORGES  
Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

Mlle GROS COLETTE  
6 RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8099864R  
N° Police : 49001636378  
N° Client : 4000146120

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## Votre relevé annuel d'information 2023

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE VERSEMENT LIBRE.

Date d'effet de l'adhésion :

30 décembre 1990

**VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023**

Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2022

2 048,32 €

Opérations effectuées en 2023

Aucune opération

Rémunération sur 2023

Rémunération nette de frais de gestion :

Montant des contributions sociales :

+ 45,06 €

- 7,76 €

Valeur au 31 décembre 2023

2 085,62 €

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.

CREDIT LYONNAIS, S.A. au capital de 2 037 713 591 euros, inscrite au registre  
des intermédiaires d'assurance sous le numéro d'immatriculation ORIAS 07 001 878.  
Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 RCS LYON.

PREDICA, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, entreprise régie par le Code des Assurances.  
Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - SIREN 334 028 123 RCS PARIS.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8099864R  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2023

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,50 % par an.

## TAUX DE REMUNERATION 2023

|                                                                             |         |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------|
| Taux de rémunération net de frais de gestion :                              | 2,20 %  |
| Taux réglementaire de contributions sociales :                              | 17,20 % |
| Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales : | 1,82 %  |

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2023

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

| Catégorie de votre contrat                                                                                                 | Rendement garanti moyen | Taux moyen de la participation aux bénéfices |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|
| Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2023 dont le taux de rémunération moyen est de 3,26 % | 0,09 %                  | 3,17 %                                       |

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2023.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,14 %**  
**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,87 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.  
Vous pouvez également copier le lien suivant :  
[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsicl](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsicl)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 30 décembre 2023 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation la **prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 30 décembre 2024**. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.

# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 A8099864R  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

Montant garanti au 30 décembre 2024 :

2 085,62 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2023. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéficiaires, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 0,02 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.
- 0,01 % d'encours sur des supports bénéficiant du label Finansol.

Données arrêtées au 31 mars 2023.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 A8099864R  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

**- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date de versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros. Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2023, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

|                                                                                                                  |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - primes versées non rachetées au 31 décembre 2022 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat : | 762,25 € |
| - primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :                                  | 762,25 € |
| - primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :                              | 0,00 €   |

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### Bon à savoir :

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse [LCL.fr](http://LCL.fr) rubrique ACCES CLIENT.

# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8099864R  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.







## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Votre Agence :  
CL Nuits St Georges  
13 Place de la République  
21700 Nuits St Georges  
Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

Mlle Gros Colette  
6 Rue des Grands Crus  
21700 Vosne Romanée

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8509060U  
N° Police : 49001740416  
N° Client : 4000146120

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## Votre relevé annuel d'information 2023

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie **LIONVIE VERSEMENT LIBRE**.

Date d'effet de l'adhésion :

30 décembre 1989

**VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023****Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2022****2 109,37 €****Opérations effectuées en 2023**

Aucune opération

**Rémunération sur 2023**

Rémunération nette de frais de gestion :

Montant des contributions sociales :

**+ 46,41 €**  
**- 7,98 €****Valeur au 31 décembre 2023****2 147,80 €**

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.

CREDIT LYONNAIS, S.A. au capital de 2 037 713 591 euros, inscrite au registre  
des intermédiaires d'assurance sous le numéro d'immatriculation ORIAS 07 001 878.  
Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 RCS LYON.

PREDICA, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, entreprise régie par le Code des Assurances.  
Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - SIREN 334 028 123 RCS PARIS.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 A8509060U  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2023

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,00 % par an.

## Taux de Remunération 2023

|                                                                             |         |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------|
| Taux de rémunération net de frais de gestion :                              | 2,20 %  |
| Taux réglementaire de contributions sociales :                              | 17,20 % |
| Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales : | 1,82 %  |

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2023

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

| Catégorie de votre contrat                                                                                                 | Rendement garanti moyen | Taux moyen de la participation aux bénéfices |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|
| Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2023 dont le taux de rémunération moyen est de 3,26 % | 0,09 %                  | 3,17 %                                       |

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2023.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,14 %**  
**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,87 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.  
 Vous pouvez également copier le lien suivant :  
[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsici](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsici)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 30 décembre 2023 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 30 décembre 2024. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.

# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 A8509060U  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

Montant garanti au 30 décembre 2024 :

2 147,80 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2023. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéficiaires, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 0,02 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.
- 0,01 % d'encours sur des supports bénéficiant du label Finansol.

Données arrêtées au 31 mars 2023.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8509060U  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

**INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)**

- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date de versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros. Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2023, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

|                                                                                                                  |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - primes versées non rachetées au 31 décembre 2022 quelle que soit la date de leur versement sur votre contrat : | 762,25 € |
| - primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :                                  | 762,25 € |
| - primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :                              | 0,00 €   |

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

**Bon à savoir :**

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse [LCL.fr](http://LCL.fr) rubrique ACCES CLIENT.

## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8509060U  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.







## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Votre Agence :  
CL NUITS ST GEORGES  
13 PLACE DE LA REPUBLIQUE  
21700 NUITS ST GEORGES  
Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

Mlle GROS COLETTE  
6 RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 G0045642T  
N° Police : 49002578487  
N° Client : 4000146120

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## Votre relevé annuel d'information 2023

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE VERSEMENT LIBRE.

Date d'effet de l'adhésion :

30 octobre 1992

**VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023****Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2022**

1 797,70 €

**Opérations effectuées en 2023**

Aucune opération

**Rémunération sur 2023**

Rémunération nette de frais de gestion :

+ 39,55 €

Montant des contributions sociales :

- 6,81 €

**Valeur au 31 décembre 2023**

1 830,44 €

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.

CREDIT LYONNAIS, S.A. au capital de 2 037 713 591 euros, inscrite au registre des intermédiaires d'assurance sous le numéro d'immatriculation ORIAS 07 001 878.  
Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 RCS LYON.

PREDICA, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, entreprise régie par le Code des Assurances.  
Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - SIREN 334 028 123 RCS PARIS.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 G0045642T  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2023

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,50 % par an.

## TAUX DE REMUNERATION 2023

|                                                                             |         |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------|
| Taux de rémunération net de frais de gestion :                              | 2,20 %  |
| Taux réglementaire de contributions sociales :                              | 17,20 % |
| Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales : | 1,82 %  |

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2023

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

| Catégorie de votre contrat                                                                                                 | Rendement garanti moyen | Taux moyen de la participation aux bénéfices |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|
| Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2023 dont le taux de rémunération moyen est de 3,26 % | 0,09 %                  | 3,17 %                                       |

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2023.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,14 %**

**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,87 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.  
Vous pouvez également copier le lien suivant :  
[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsicl](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsicl)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 30 octobre 2023 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 30 octobre 2024. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.

# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 G0045642T  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

Montant garanti au 30 octobre 2024 :

1 830,44 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2023. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéficiaires, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 0,02 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.
- 0,01 % d'encours sur des supports bénéficiant du label Finansol.

Données arrêtées au 31 mars 2023.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 G0045642T  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

**- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date de versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros. Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2023, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

|                                                                                              |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - primes versées non rachetées au 31 décembre 2022 quelle que soit la date de leur versement | 762,25 € |
| sur votre contrat :                                                                          | 762,25 € |
| - primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :              | 0,00 €   |
| - primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :          |          |

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### Bon à savoir :

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse [LCL.fr](http://LCL.fr) rubrique ACCES CLIENT.

## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 G0045642T  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

R 701 N004 02534

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.







## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Votre Agence :  
CL NUITS ST GEORGES  
13 PLACE DE LA REPUBLIQUE  
21700 NUITS ST GEORGES  
Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

MLLE GROS COLETTE  
6 RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 WA0010222L  
N° Police : 49003606663  
N° Client : 4000146120

LIONVIE LIBERTE

## Votre relevé annuel d'information 2023

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE LIBERTE.

Date d'effet de l'adhésion :

16 décembre 1994

**VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023****Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2022**

**Opérations effectuées en 2023** 1 534,65 €  
Aucune opération

**Rémunération sur 2023**

Rémunération nette de frais de gestion : + 33,76 €  
Montant des contributions sociales : - 5,82 €

**Valeur au 31 décembre 2023**

1 562,59 €

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.

CREDIT LYONNAIS, S.A. au capital de 2 037 713 591 euros, inscrite au registre des intermédiaires d'assurance sous le numéro d'immatriculation ORIAS 07 001 878.  
Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 RCS LYON.

PREDICA, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, entreprise régie par le Code des Assurances.  
Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - SIREN 334 028 123 RCS PARIS.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 WA0010222L  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE LIBERTE

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2023

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,50 % par an.

## Taux de Remunération 2023

Taux de rémunération net de frais de gestion :

Taux réglementaire de contributions sociales :

Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales :

2,20 %  
 17,20 %  
 1,82 %

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2023

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

| Catégorie de votre contrat                                                                                                 | Rendement garanti moyen | Taux moyen de la participation aux bénéfices |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|
| Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2023 dont le taux de rémunération moyen est de 3,26 % | 0,09 %                  | 3,17 %                                       |

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2023.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,14 %**  
**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,87 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.  
 Vous pouvez également copier le lien suivant :  
[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contrats/ci](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contrats/ci)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 16 décembre 2023 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 16 décembre 2024. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.

# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 WA0010222L  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

R 701 N004 02534

LIONVIE LIBERTE

Montant garanti au 16 décembre 2024 :

1 562,59 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2023. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéficiaires, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 0,02 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.
- 0,01 % d'encours sur des supports bénéficiant du label Finansol.

Données arrêtées au 31 mars 2023.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 WA0010222L  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE LIBERTE

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

**- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date de versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros. Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2023, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

|                                                                                              |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - primes versées non rachetées au 31 décembre 2022 quelle que soit la date de leur versement | 762,25 € |
| sur votre contrat :                                                                          | 762,25 € |
| - primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :              | 0,00 €   |
| - primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :          |          |

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### Bon à savoir :

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse LCL.fr rubrique ACCES CLIENT.

## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 WA0010222L  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

R 701 N004 02534

LIONVIE LIBERTE

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.







## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Votre Agence :  
CL NUITS ST GEORGES  
13 PLACE DE LA REPUBLIQUE  
21700 NUITS ST GEORGES  
Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

Mlle GROS COLETTE  
6 RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8186621S  
N° Police : 49001712685  
N° Client : 4000146120

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## Votre relevé annuel d'information 2023

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE VERSEMENT LIBRE.

Date d'effet de l'adhésion :

30 novembre 1991

**VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023****Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2022**

|                                          |                   |
|------------------------------------------|-------------------|
| <b>Opérations effectuées en 2023</b>     | <b>1 926,22 €</b> |
| Aucune opération                         |                   |
| <b>Rémunération sur 2023</b>             |                   |
| Rémunération nette de frais de gestion : | + 42,38 €         |
| Montant des contributions sociales :     | - 7,29 €          |
| <b>Valeur au 31 décembre 2023</b>        | <b>1 961,31 €</b> |

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.

CREDIT LYONNAIS, S.A. au capital de 2 037 713 591 euros, inscrite au registre des intermédiaires d'assurance sous le numéro d'immatriculation ORIAS 07 001 878.  
Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 RCS LYON.

PREDICA, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, entreprise régie par le Code des Assurances.  
Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - SIREN 334 028 123 RCS PARIS.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 A8186621S  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2023

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,50 % par an.

## Taux de Remunération 2023

Taux de rémunération net de frais de gestion :

2,20 %

Taux réglementaire de contributions sociales :

17,20 %

Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales :

1,82 %

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2023

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

| Catégorie de votre contrat                                                                                                 | Rendement garanti moyen | Taux moyen de la participation aux bénéfices |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|
| Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2023 dont le taux de rémunération moyen est de 3,26 % | 0,09 %                  | 3,17 %                                       |

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2023.

**Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,14 %**

**Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,87 %**

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information. Vous pouvez également copier le lien suivant : [www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsici](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsici)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 30 novembre 2023 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation la prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 30 novembre 2024. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.

# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8186621S  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

R 701 N004 02534

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

Montant garanti au 30 novembre 2024 :

1 961,31 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2023. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéficiaires, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 0,02 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.
- 0,01 % d'encours sur des supports bénéficiant du label Finansol.

Données arrêtées au 31 mars 2023.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 A8186621S  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

**INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)**

- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date de versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros. Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2023, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

|                                                                                              |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - primes versées non rachetées au 31 décembre 2022 quelle que soit la date de leur versement | 762,25 € |
| sur votre contrat :                                                                          | 762,25 € |
| - primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :              | 0,00 €   |
| - primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :          | 0,00 €   |

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

**Bon à savoir :**

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse LCL.fr rubrique ACCES CLIENT.

## Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 A8186621S  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

R 701 N004 02534

LIONVIE VERSEMENT LIBRE

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.







# Votre information annuelle

D 28/31 350/185/4039/193 02CA2204432P4TF 4 FPM

POUR ARCHIVE

Votre Agence :  
CL NUITS ST GEORGES  
13 PLACE DE LA REPUBLIQUE  
21700 NUITS ST GEORGES  
Tel : 0380620071

R 701 N004 02534

Mlle GROS COLETTE  
6 RUE DES GRANDS CRUS  
21700 VOSNE ROMANEE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 832651F01  
N° Police : 49001063741  
N° Client : 4000146120

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## Votre relevé annuel d'information 2023

Madame COLETTE GROS,

Vous trouverez ci-dessous le relevé annuel de votre adhésion au contrat d'assurance vie LIONVIE VERSEMENT LIBRE.

Date d'effet de l'adhésion :

30 décembre 1988

### VOTRE SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023

#### Rappel de la valeur indiquée au 31 décembre 2022

Opérations effectuées en 2023  
Aucune opération

2 267,21 €

#### Rémunération sur 2023

Rémunération nette de frais de gestion :  
Montant des contributions sociales :

+ 49,88 €  
- 8,58 €

#### Valeur au 31 décembre 2023

2 308,51 €

Ce montant constitue la valeur de rachat de votre adhésion.

Afin de faciliter la lecture de votre relevé annuel, un **lexique** est disponible en fin de relevé.

REDIT LYONNAIS, S.A. au capital de 2 037 713 591 euros, inscrite au registre  
des intermédiaires d'assurance sous le numéro d'immatriculation ORIAS 07 001 878.  
ège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon - SIREN 954 509 741 RCS LYON.

REDICA, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, entreprise régie par le Code des Assurances.  
ège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - SIREN 334 028 123 RCS PARIS.



# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

R 701 N004 02534

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 832651F01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

## RACHAT DE VOTRE ADHESION

Le rachat de votre adhésion, correspond au retrait de tout ou partie de la valeur du contrat.

### Conséquence du rachat

Le rachat total met fin au contrat et à toutes ses garanties. Le rachat partiel ne met pas fin au contrat et à ses garanties. Le rachat total comme le rachat partiel donne lieu à imposition des produits conformément à l'article 125-0 A du Code Général des Impôts, selon la durée du contrat et le montant des produits. Vous pouvez à tout moment demander le rachat de tout ou partie de votre contrat en constituant un dossier de demande adressé à votre conseiller (conformément à la Notice d'information).

## FRAIS DE VOTRE CONTRAT EN 2023

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont de 0,00 % par an.

## TAUX DE REMUNERATION 2023

Taux de rémunération net de frais de gestion :  
Taux réglementaire de contributions sociales :  
Taux de rémunération net de frais de gestion et de contributions sociales :

2,20 %  
17,20 %  
1,82 %

## GESTION FINANCIERE DE L'ASSUREUR POUR L'ANNEE 2023

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le taux de rémunération moyen de la catégorie de contrats dont relève votre adhésion. Il est composé du rendement garanti moyen et du taux moyen de participation aux bénéfices de ces contrats.

| Catégorie de votre contrat                                                                                                 | Rendement garanti moyen | Taux moyen de la participation aux bénéfices |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|
| Contrats de même nature fermés à la commercialisation au 31 décembre 2023 dont le taux de rémunération moyen est de 3,26 % | 0,09 %                  | 3,17 %                                       |

Il n'existe pas de contrat de même nature ouvert à la commercialisation au 31 décembre 2023.

Taux de rendement annuel moyen des actifs représentatifs des contrats d'assurance vie et de capitalisation, net de frais de gestion : 2,14 %  
Taux moyen de valorisation des provisions mathématiques des contrats de même catégorie, net des frais de gestion : 2,87 %

Le rendement garanti moyen et le taux moyen de la participation aux bénéfices des contrats de Predica sont accessibles sur son site internet, [www.predica.com](http://www.predica.com), à la rubrique " Rendements des contrats d'assurance vie et de capitalisation ". Ces informations sont publiées par réseau de distribution et sont disponibles dans un délai de 90 jours à compter du 31 décembre de l'année relative au présent relevé d'information.  
Vous pouvez également copier le lien suivant :  
[www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsld](http://www.predica.com/rendementdescontratsdassurancevieetdecapitalisation/contratsld)

## GARANTIE AU TERME

Votre adhésion est arrivée à échéance le 30 décembre 2023 et a été prorogée tacitement à cette date. Suite à cette prorogation la **prochaine échéance de votre adhésion est fixée le 30 décembre 2024**. A cette date votre adhésion sera de nouveau prorogée tacitement et continuera à être valorisée, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.

90010446/000434/60/701

# Votre information annuelle

POUR ARCHIVE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 832651F01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

R 701 N004 02534

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

Montant garanti au 30 décembre 2024 :

2 308,51 €

Ce montant est calculé sur la base de la situation du contrat au 31 décembre 2023. Il ne tient pas compte des opérations en cours ou à venir et, le cas échéant, des contributions sociales.

**A ce montant pourront s'ajouter les participations aux bénéficiaires, diminuées des frais, telles que définies dans les documents contractuels.**

## CONDITIONS DE TRANSFORMATION DE VOTRE CONTRAT

Conformément à la réglementation, vous pouvez effectuer le transfert de votre contrat d'assurance vie monosupport euro ou multisupport assuré par Predica vers un autre contrat d'assurance vie multisupport de Predica, sans perte de l'antériorité fiscale de votre contrat d'origine.

Aucuns frais de transfert ne sont appliqués.

Si vous souhaitez effectuer un transfert, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller habituel qui pourra vous préciser le contrat adapté à votre profil et à vos besoins.

## INFORMATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant qu'investisseur institutionnel soucieux des responsabilités qui lui incombent, votre assureur, filiale de Crédit Agricole Assurances, prend en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses processus d'analyse et de prise de décision d'investissement ainsi que dans leur suivi. Certains secteurs (énergies renouvelables, santé, financement des territoires) sont privilégiés au regard de l'importance des enjeux ESG.

Votre assureur s'appuie sur l'expertise d'Amundi, le gérant d'actifs du Groupe Crédit Agricole, pour l'intégration de critères extra-financiers dans nos investissements. Cette approche comprend :

- d'une part la mise en oeuvre d'exclusions normatives (embargos, armements controversés...) et sectorielles (charbon, tabac...),
- d'autre part la sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques de leur secteur selon la note ESG calculée par Amundi (note individuelle minimale, note du portefeuille minimale et comparaison à un univers de référence).

En complément de la note ESG, les critères extra-financiers sont pris en compte notamment par la qualité des actifs immobiliers certifiés et par l'influence directe de votre assureur en tant qu'actionnaire dans les instances de gouvernance des sociétés partenaires.

En cohérence avec le projet sociétal du Groupe Crédit Agricole qui a la volonté de contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et avec la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050, votre assureur renforce ses engagements en faveur de la transition énergétique. La politique d'investissement responsable est détaillée dans le rapport ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances consultable sur le site [www.ca-assurances.fr](http://www.ca-assurances.fr).

Le support en euro de votre contrat comprenait :

- 0,02 % d'encours sur des supports bénéficiant du label ISR.
- 0,01 % d'encours sur des supports bénéficiant du label Finansol.

Données arrêtées au 31 mars 2023.



R 701 N004 02534

Assureur : Predica  
 N° Adhésion : 701 832651F01  
 N° Client : 4000146120  
 GROS COLETTE

**LIONVIE VERSEMENT LIBRE\***

## INFORMATION(S) IMPORTANTE(S)

**- Information supplémentaire à déclarer le cas échéant dans votre déclaration de revenus, si vous avez effectué une sortie (rachat ou sortie au terme) au cours de l'année sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

La fiscalité applicable aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation en cas de rachat ou de sortie au terme, pour les primes versées à compter du 27 septembre 2017, prévoit une imposition des produits à un taux forfaitaire de 12,8 %. Si vous choisissez l'option d'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, les produits seront pris en compte dans votre revenu global.

Lorsque les contrats ont plus de 8 ans, ce taux forfaitaire est fixé, par dérogation, à 7,5 %.

Il s'applique si au 31 décembre de l'année qui précède le rachat ou la sortie au terme, le montant total des primes versées non rachetées (quelle que soit leur date de versement), sur l'ensemble de vos contrats d'assurance vie et de capitalisation, est inférieur au seuil de 150 000 euros. Lorsque ce montant excède le seuil de 150 000 euros, le taux dérogatoire de 7,5 % ne s'applique que pour une fraction des produits calculée par l'Administration fiscale.

Pour effectuer votre déclaration de revenus, dans l'hypothèse où vous auriez effectué un ou plusieurs rachats ou sorties au terme sur vos contrats d'assurance vie et de capitalisation au cours de l'année 2023, vous trouverez ci-dessous les informations sur votre contrat :

|                                                                                              |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - primes versées non rachetées au 31 décembre 2022 quelle que soit la date de leur versement | 762,25 € |
| sur votre contrat :                                                                          | 762,25 € |
| - primes versées avant le 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :              | 0,00 €   |
| - primes versées à compter du 27 septembre 2017 non rachetées au 31 décembre 2022 :          |          |

Pour votre déclaration à l'Administration fiscale, ces montants doivent être cumulés avec les montants de vos autres contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Si vous êtes non-résident fiscal (hors Etat ou territoire non coopératif qui sont soumis à un taux de prélèvement spécifique), l'imposition sur les produits des primes versées à compter du 27 septembre 2017 s'établit comme suit :

- un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 12,8% s'applique, y compris pour les contrats de plus de 8 ans, sauf en cas d'application d'un taux conventionnel plus favorable.
- vous pouvez demander par voie de réclamation auprès de l'Administration fiscale le bénéfice du taux de 7,5% lorsque votre contrat a plus de 8 ans pour la part des produits correspondant aux primes inférieures à 150 000 euros.

Si vous avez procédé à des opérations nécessitant une déclaration fiscale, vous recevrez séparément " l'Imprimé Fiscal Unique " permettant d'établir votre déclaration de revenus.

Vous pouvez contacter votre conseiller si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Bien cordialement.

Le Service de Gestion

### Bon à savoir :

Vous pouvez obtenir une situation actualisée de votre adhésion et effectuer vos opérations en ligne sur internet à l'adresse [LCL.fr](http://LCL.fr) rubrique ACCES CLIENT.

# Votre information annuelle

D 30/31 350/185/4041/193 02CA2204432P4TF 4 FPM

POUR ARCHIVE

Assureur : Predica  
N° Adhésion : 701 832651F01  
N° Client : 4000146120  
GROS COLETTE

R 701 N004 02534

LIONVIE VERSEMENT LIBRE\*

## LEXIQUE

**Contributions Sociales** : elles sont généralement appelées prélèvements sociaux et correspondent à la CSG, la CRDS et le prélèvement de solidarité. Elles sont prélevées chaque année sur les intérêts des contrats en euros. Elles sont également prélevées si vous effectuez un rachat et en cas de décès ainsi qu'à l'échéance de votre adhésion.

**Date d'échéance de votre adhésion** : date de fin de la durée initiale de votre adhésion. A l'échéance, la durée de l'adhésion sera prorogée tacitement conformément aux dispositions contractuelles.

**Garantie au terme du support en euros** : montant minimum de la valeur de rachat du support en euros de votre adhésion à son échéance.

**Provisions mathématiques** : les provisions mathématiques sont constituées des primes nettes perçues par les assureurs diminuées des rachats partiels. S'ajoute à ce montant les revenus financiers de leurs placements, déduction faite de leurs frais de gestion.

**Taux de rémunération net de frais de gestion** : pourcentage de rémunération du support en euros attribué chaque année après déduction des frais de gestion.



90010446/000434/60/701